Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Affiché le

ID: 005-210500773-20230203-202306-DE

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAI</u> N° 6/ 2023

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 L'an deux mille vingt trois le 1^{er} février à 17 heures

le Conseil Municipal de la commune de Molines en Queyras s'est réuni en session

ordinaire sous la Présidence de GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 23 janvier 2023

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu,

Absent: ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie)

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

OBJET: Budget Luge -reste à réaliser - Exercice 2022 à reporter sur exercice 2023.

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2022. Madame le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2023 :

Dépenses : 20 000 €

Recettes: 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte l'état des restes à réaliser tel que figurant les montants ci-dessus,

- Autorise Madame le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements.

Vote: Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire GARCIN Valérie